



Le tip de la semaine

BRUXELLES, 7 SEPTEMBRE 2019

@ 2019 J. Andreu – J. Jacobs

Fautes d'équipe

A3 tire au panier:

1. Quand le ballon est en l'air, B4 commet une faute sur A4. C'est la 5ème faute de l'équipe B dans ce quart-temps. Le tir est réussi et validé.
2. Quand le ballon passe à travers le panier, B4 commet une faute sur A4. C'est la 5ème faute de l'équipe B dans ce quart-temps. Le tir est validé.

De quelle manière doit-on reprendre le jeu pour chacune de ces deux situations?

Solution

La solution est la suivante:

1. Le joueur A4 aura à sa disposition 2 lancers-francs et le jeu sera repris normalement après le dernier lancer-franc. Le ballon étant en l'air, aucune équipe n'avait le contrôle du ballon. La règle, article 41.2.1, établit que: *“Lorsqu’une équipe est en situation de sanction de fautes d’équipe, toutes les fautes personnelles de joueur à suivre commises sur un joueur qui n’est pas en action de tir doivent être sanctionnées par 2 lancers-francs à la place d’une remise en jeu. Le joueur contre lequel la faute a été commise doit tirer les lancers-francs ».*
2. L’équipe A effectuera la ReJ. La règle établit dans l’article 41.2.2 est que *“Si une faute personnelle est commise par un joueur de l’équipe qui contrôle le ballon vivant ou par un joueur de l’équipe ayant droit au ballon, une telle faute doit être sanctionnée par une remise en jeu pour les adversaires ».*